

Loi sur les télécommunications

Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger

Une décision, basée sur la législation des télécommunications, a été prise à l'encontre de la personne/des personnes suivante(s):

Procédure de révocation de numéro

- Microjuris Inc., Reseller, North Dupont Hwy 435, USA-19903 Dover
- Tecnopolis Consulting Ltd., Mortlake, High Street 20, UK-SW148JN London
- Vascon Telekommunikation GmbH, Handelskai 94-96, A-1201 London

La décision peut être demandée par le destinataire à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication, Numérotation et adressage
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne
téléphone +41 (0)32 327 55 11
fax direct +41 (0)32 327 55 28